



ALBA fête ses 20 ans !

Le 8 mars 2001, quatre avocates vaudoises fondaient notre association. Cette année marque donc les 20 ans d'ALBA ! Un tel événement appelle à la fête et à une rencontre entre les membres. Nous aurions bien sûr aimé vous réunir pour des festivités, mais ce n'est que partie remise ! En attendant, nous vous proposons une série de newsletters tout au long de cette année à raison d'une édition tous les deux mois. Pour cette première célébration, c'est tout naturellement que le comité a souhaité donner la parole à deux de ses fondatrices, Me Antonella Cereghetti et Me Mercedes Novier. A l'occasion d'une interview croisée, elles évoquent pêle-mêle les raisons de la création de l'association, ce qui a changé et ce qui demeure essentiel pour les avocates en 2021.

Bonne lecture !



Alba a été créée le 8 mars 2001, le jour de la journée internationale des droits des femmes?

Me Antonella Cereghetti (AC) : c'est un peu par hasard que les statuts ont été signés ce jour-là. Au début, on était 4 copines (*ndlr* : *Me Mercedes Novier, Me Katia Elkaim et Me Odile Cavin*) qui commençons notre activité. On se rencontrait régulièrement autour d'une table pour partager notre mal-être car on se retrouvait toutes avec des dossiers peu intéressants, pas gratifiants ni rémunérateurs.

Me Mercedes Novier (MN) : pendant le stage, j'avais travaillé sur les plus gros dossiers pénaux du canton pour Me Eric Stoudmann et Me Laurent Moreillon. Une fois installée, on ne me désignait pratiquement plus que pour des révocations de sursis. La rémunération n'était que de quelques centaines de francs, alors que des hommes avec qui nous avons fait notre stage étaient désignés pour des dossiers qui leur faisaient gagner des milliers de francs. On entendait des présidents dire que les femmes ne pouvaient pas défendre des violeurs ou des assassins. Cela avait pris tellement d'ampleur que certaines femmes se disaient qu'elles n'osaient plus prendre autre chose que des petits dossiers, qu'elles avaient peur de ne plus être capables. Là, on s'est dit que cela relevait d'autre chose que d'un « blues » de jeunes avocates débutantes et qu'il fallait faire quelque chose.

AC : on se disait que ça s'arrangerait avec plus de pratique, mais j'ai rencontré Me Dominique Hahn qui à l'époque avait 15 ans d'activité et qui m'a dit que, même avec de l'expérience, c'était toujours pareil. C'est à ce moment-là que nous nous sommes dit que ça n'allait pas du tout et que nous devons faire quelque chose avec les femmes du barreau vaudois. Nous avons alors écrit à toutes les avocates vaudoises pour leur proposer une rencontre et presque toutes sont venues. Me Violaine Jaccottet Sherif avait proposé de créer une association. Me Lucy Willemetz, qui avait des décennies de pratique, a rédigé les statuts à la main.

MN : il y a ensuite eu l'assemblée constitutive qui s'est tenue le 8 mars 2001 au café du Lausanne-Sports, au Stade Lausanne. On a eu de longues discussions sur le nom de l'association : « Le barreau féminin », « Avocates », ... Me Geneviève Zirilli a proposé « Avocates à la barre » et on l'a accepté.

AC : dans les faits, il n'y avait qu'une quarantaine d'avocates parmi les 280 membres de l'OAV ; beaucoup de femmes associées arrêtaient ou devenaient magistrates.

Quelles ont été les réactions à la création de l'association ?

MN : il y a eu des ricanements, des moqueries et un passage à la Revue.

AC : Certains confrères disaient que nous étions des femmes entretenues et que nous n'avions pas besoin de mandats. Mais quelques hommes nous ont soutenues : Me Nicolas Urech fut le premier membre associé ; Me Elie Elkaim. Chez nos confrères, il y a eu deux types de réactions : ceux qui ne comprenaient pas le problème et estimaient qu'une femme n'avait ni les épaules, ni la carrure pour être avocate dans des affaires qui demandaient de la pugnacité et qu'elle n'avait pas de voix pour plaider, et toute une autre partie des hommes avocats qui étaient plus égalitaires, mais n'avaient pas conscience de la discrimination que nous dénoncions. Pour les premiers, la création d'Alba a suscité des ricanements, mais pour les autres, elle a eu un effet immédiat de prise de conscience et a permis de verbaliser ce qu'ils ignoraient. Dans les réseaux, on a commencé, timidement, à raisonner différemment ; les consciences endormies se sont réveillées. Nous avons toujours voulu faire des hommes nos alliés.

MN : il y a eu un effet de libération de la parole des femmes avocates, y compris chez les plus âgées qui ne s'autorisaient pas à en parler. Il faut dire que, avant la création de l'association, c'était un autre millénaire : même au sein de l'ordre judiciaire, on nous appelait « Mademoiselle » si on n'était pas mariée ; les clients connaissaient ainsi notre état civil, j'avais dû écrire au Tribunal cantonal pour que cette pratique s'arrête ! L'assurance maternité n'existait pas et être avocate indépendante et mère relevait littéralement du parcours du combattant. Beaucoup d'avocates restaient collaboratrices. Ce sont devenus des enjeux d'Alba.

Un événement particulièrement marquant organisé par Alba ?

AC : sans hésiter, la venue de Gisèle Halimi est resté l'événement le plus fort. Elle incarnait la seule image de femme avocate que nous avions, il n'y en avait pas d'autre à qui nous identifier.

MN : la venue de Gisèle Halimi, le 22 mai 2002, à l'occasion de la sortie de son livre « Avocate irrespectueuse ». Suite à cette conférence, on devenait crédibles.

AC : un autre événement a assis notre crédibilité : le débat sur le thème du « sentiment de justice » où nous avons invité notamment Me Eric Stoudmann, la juge d'application des peines Sylvaine Perret-Gentil, le juge fédéral Jean Fonjallaz et une sociologue, qui avait travaillé et publié sur le sentiment de justice.

Comment a évolué l'association ?

MN : le but de créer un réseau a été atteint. En avril 2002, nous constatons déjà que certaines avocates avaient été désignées pour des affaires plus importantes, ce qui démontrait l'utilité de

l'association. Pourtant, tout n'a pas changé rapidement, il a fallu attendre presque une décennie. Mais l'évolution est positive, aujourd'hui il est de plus en plus fréquent que des avocates interviennent dans des dossiers pénaux conséquents et médiatisés, alors que cela n'arrivait pas à l'époque.

AC : à la fin des années 2000, les séminaires de formation de l'OAV n'ont plus été donnés que par des hommes et, surtout, la permanence de la première heure a permis une démocratisation puisque la désignation de l'avocat d'office devenait aléatoire, et ne dépendait plus de la volonté du magistrat.

MN : on a mis beaucoup d'énergie, beaucoup d'investissement personnel dans la création d'Alba (comme souvent dans les associations de femmes), et il y a eu un sentiment d'usure après quelque temps. On a constaté que les jeunes avocates avaient l'impression que tout était acquis, et que se battre était mal vu. Les événements organisés autour d'éléments concrets, comme une modification de loi, avaient du succès mais il y avait peu de dynamisme. Certaines consœurs ne voulaient pas être membres d'Alba et ne voulaient pas être taxées de féministes.

AC : l'association a repris un nouveau souffle avec la grève des femmes le 14 juin 2019. Mais c'est aussi l'ère du temps et l'évolution de la société qui a permis cela.

MN : il était fondamental qu'Alba soit active le 14 juin. Aujourd'hui, les jeunes avocates sont plus affirmatives qu'elles ne l'étaient à la création d'Alba. Elles ont moins de craintes de faire valoir leurs droits. Elles se connaissent, s'envoient des dossiers.

Quels défis pour les avocates en 2021 ?

AC : on a bien remonté la pente mais il y a encore des défis : une enquête faite en collaboration avec l'Unil il y a deux ans montre qu'il y a une corrélation entre le travail à temps partiel, le statut de collaboratrice et l'insatisfaction au travail. Les avocates qui supportent la charge d'une famille sont moins satisfaites au travail. Cela reste compliqué pour une avocate d'organiser une étude tout en ayant des enfants.

MN : on constate qu'il subsiste un problème de rémunération car les gros dossiers restent souvent en main des hommes. Il y a également des types de dossier que les femmes n'osent pas prendre, ne se considérant pas compétentes alors même qu'un homme ne se posera même pas la question.

AC : on observe aussi que les femmes ont tendance à réduire leur facturation en pensant qu'elles auraient dû faire le travail en trois heures au lieu de cinq, par exemple. Les femmes passent leur

temps à se dévaloriser. Et une femme qui facture beaucoup est plus stigmatisée qu'un homme qui en fait de même.

MN : ce problème va au-delà de la profession d'avocat. Même lors d'une séance en vidéoconférence, on coupe en général plus la parole à une femme qu'à un homme. La parole d'une femme est encore trop souvent considérée comme ayant moins de poids que celle d'un homme ; il y a une sorte de méfiance, c'est rageant. Cela étant, je suis très impressionnée par les jeunes avocates qui aujourd'hui sont beaucoup plus sûres d'elles que les avocates d'il y a 20 ans, qui assument et revendiquent. Je le constate lors des « Verre de l'avocate » organisés par Alba.

AC : le nombre d'avocates associées et d'avocates collaboratrices reste aujourd'hui une préoccupation ; même si le canton de Vaud compte plus de femmes associées que le canton de Genève car il y a plus de petites études.

Avez-vous un message à transmettre aux membres d'Alba en 2021 ?

MN : rien n'est acquis, il faut y croire et continuer à réclamer ses droits.

AC : se faire confiance ; il est possible de fonder à la fois son étude et une famille, d'avoir de beaux dossiers et une rémunération convenable.

C'était notre première Newsletter dans le cadre des festivités des 20 ans d'ALBA. Nous espérons qu'elle vous aura plu ! Vous pouvez la retrouver avec l'article paru à l'époque dans Le Temps au chapitre des Publications sur notre [site](#).

Avocates à la barre - Case postale 5181 - 1002 Lausanne - info@alba-vd.ch

